

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-658

présenté par

M. Pauget, M. Rolland, M. Liégeois, Mme Corneloup, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet,
M. Fabrice Brun, Mme Alexandra Martin, M. Boucard, M. Portier et M. Di Filippo

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	2 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	2 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre le recrutement d'AESH supplémentaires en abondant de 2 millions d'euros l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève », en diminuant à due concurrence, et dans le seul but d'assurer la recevabilité financière du présent amendement, les crédits de l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré ».

Bien que cette profession ait connu ces dernières années des évolutions positives, le présent amendement va plus loin en renforçant son attractivité de cette profession.

Ainsi, il constitue une aide supplémentaire en faveur d'un secteur qui aide les enfants en difficulté et qui ont besoin d'un accompagnement crucial dans un contexte économique particulièrement difficile.

L'auteur du présent amendement appelle le Gouvernement à lever ce gage.